

# Budget participatif

1<sup>ère</sup> édition

Nom(s), prénom(s)

---

---

---

---

---

Courriel :

Téléphone :

Description de votre projet en quelques mots :

---

---

---

---

---

Ce formulaire est à déposer dans les urnes à disposition.

Les données collectées par ce formulaire sont exclusivement destinées et nécessaires au dépôt de votre projet dans le cadre de la première édition du budget participatif de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye. Le refus de communiquer vos données aura pour conséquence de ne pouvoir prendre en compte votre participation. Le destinataire des données est la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye. Le responsable légal de ce traitement est Monsieur le Maire. Les données seront conservées trois mois.

Vous avez la possibilité de retirer votre consentement à l'utilisation de vos données à tout moment et exercer vos droits d'accès en écrivant au Délégué à la protection des données, 86 rue Léon-Désoyer, 78100 Saint-Germain-en-Laye (ne pas oublier de vous munir/jointre un justificatif d'identité).

☐ En cochant la case ci-contre, vous confirmez avoir donné votre accord exprès à la collecte de vos données personnelles dans le cadre du contexte exposé ci-dessus.



**Vous avez les idées ?  
La Ville a le budget.**

[www.saintgermainenlaye.fr](http://www.saintgermainenlaye.fr)

(Photos : Philippe Warrin.)



# Budget participatif

1<sup>ère</sup> édition

**À vous d'inventer.  
À nous de réaliser.**





## Un budget participatif, C'EST QUOI ?

Une démarche qui permet d'**associer davantage les citoyens à la décision publique, en allouant une enveloppe à la réalisation de projets déposés par les citoyens et votés par eux.**

Cette enveloppe budgétaire sert à financer des projets d'aménagement d'intérêt général qui ont pour objectif d'améliorer le cadre de vie ou encore les équipements municipaux.

## Quels sont LES OBJECTIFS ?

- **Vous sensibiliser** au processus de décision publique : étapes, acteurs, structure d'un budget.
- **Vous associer** à celle-ci sur des projets concrets.
- **Réinventer ensemble** la participation citoyenne et vous impliquer directement en nous inspirant et en nous appuyant sur vos idées, car nous vivons la ville ensemble.

## Comment ça marche ?

### Qui peut participer ?

Tous les habitants de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye (dès 10 ans), les associations/collectifs... Un seul projet est autorisé par personne ou par collectif.

### Quels sont les critères de sélection ?

Votre projet doit être d'intérêt général, rentrer dans le budget d'investissement de la commune et relever des compétences de la ville.

### Mon projet peut-il être irrecevable ?

Oui, si ce n'est pas un projet d'intérêt collectif, si son coût dépasse l'enveloppe générale allouée et s'il n'est pas jugé réalisable techniquement par nos services.

### Où puis-je déposer mon idée ?

- Sur une **plateforme dédiée** :

<https://jeparticipe.saintgermainenlaye.fr>

- Dans des **urnes mises à votre disposition** dans trois sites municipaux (hôtel de ville, centre administratif et mairie déléguée de Fourqueux) en remplissant le formulaire disponible sur ce dépliant.



## Quel est LE CALENDRIER ?

### 1. DÉPÔT DE VOS PROJETS

**Du 16 avril au 31 mai inclus**

Vous pouvez faire part de vos idées via la plateforme numérique mise en ligne ou via le formulaire papier. Plusieurs règles s'appliquent au dépôt de projet. Celles-ci sont détaillées dans le règlement intérieur, publié au lancement de la démarche.

### 2. ANALYSE DE FAISABILITÉ DES PROJETS PAR LA VILLE

**Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août inclus**

Les projets qui correspondent aux critères établis par le règlement sont envoyés aux services municipaux. Ceux-ci procèdent à une analyse de faisabilité technique, juridique et budgétaire.

### 3. VOTE DES PROJETS PAR LES CITOYENS

**Du 1<sup>er</sup> au 29 septembre inclus**

Les projets déclarés réalisables par les services sont rendus publics. Une phase de vote est lancée. Découvrez les projets en lice et votez pour ceux que vous préférez.

### 4. ANNONCE DES LAURÉATS ET DÉBUT DES RÉALISATIONS

**À partir d'octobre**

Dès la clôture des votes, les projets qui auront récolté le plus de voix seront déclarés lauréats. La sélection se fera par ordre décroissant du nombre de voix reçues, jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 150 000 €. Les projets lauréats sont présentés aux élus en conseil municipal. Les projets retenus par la Ville sont ensuite communiqués aux citoyens via le journal, le site Internet et les réseaux sociaux.